



HAL
open science

Identification

Wolfgang Kaiser, Claudia Moatti,

► **To cite this version:**

Wolfgang Kaiser, Claudia Moatti,. Identification. Dictionnaire de la Méditerranée, 2016. halshs-03925972

HAL Id: halshs-03925972

<https://shs.hal.science/halshs-03925972v1>

Submitted on 7 Feb 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« Identification »

Introduction

L'intense circulation des personnes et des biens, des savoir-faire et des pratiques a constitué dans la très longue durée, de l'Antiquité à l'époque moderne, un élément structurant et structuré de l'espace méditerranéen conçu comme un système réticulaire. Liberté de circulation et contrôle des flux et passages y sont étroitement liés et en fait interdépendantes. Les formes de contrôle de la mobilité des personnes et des procédures d'identification comprennent certes des éléments de continuité mais leur histoire n'a été ni linéaire ni unifiée dans l'ensemble du bassin méditerranéen de l'Antiquité à nos jours. La formation des Etats-Nations y a imposé une vraie rupture, principalement parce que les définitions de l'étranger, du citoyen, de la nationalité et de la frontière ont été modifiées pour constituer des catégories univoques et tranchantes, et les documents d'identification unifiés. Pour les périodes pré-contemporaines, on ne peut guère appliquer l'opposition binaire entre mobiles et sédentaires, territoires et flux, local et global. Cette « grammaire nationale » visant à fixer les gens de manière définitive serait anachronique, tant les rapports d'inclusion/exclusion étaient multiples, tant il y avait de l'interdépendance, de la « cosmopolitisation » même, c'est-à-dire une multi-dimensionnalité des appartenances, et des identifications possibles. De ce fait, les procédures de contrôle et d'identification obéissaient à des logiques multiples qui, loin de s'exclure les unes les autres, se cumulaient le plus souvent. L'analyse des raisons, formes et modalités de l'identification se pose ainsi comme alternative à une enquête sur les identités qui fixe et essentialise les catégories socio-culturelles dans les sociétés du passé.

Dans les périodes pré-contemporaines, c'est la pluralité des appartenances et catégorisations qui caractérise les pratiques de mobilité et l'attitude des autorités et des populations à l'égard de l'arrivant ou de ceux qui partent. Ce n'est, le plus souvent, pas le flux qui inquiète, ni l'étranger qui dérange, ni le territoire qu'on cherche à protéger, mais certaines catégories de populations qu'il s'agit d'encadrer ou même de surveiller, pour contrôler les échanges ou les revenus fiscaux, pour protéger ceux qui détiennent un privilège, ou pour maintenir l'ordre public.

Raisons, formes, modalités de l'identification

Une identification peut se dérouler dans trois contextes: soit un individu ou une institution identifie un autre, afin de le fixer dans un rôle précis (census, cadastre, etc.) ; soit un individu ou une institution donne des éléments d'identification sur un tiers à une personne ou instance; soit un individu s'auto-identifie devant une personne ou une institution. Dans tous les cas, plusieurs types d'opérations peuvent avoir lieu: reconnaissance, jugement sur l'adéquation entre les déclarations d'une personne et leur plausibilité, contrôle de l'authenticité des preuves d'identité. L'identification est ainsi le résultat de différents processus de communication et produit toutes sortes de procédures, qui ont circulé dans l'espace méditerranéen au cours des siècles, et dont l'historien doit reconstruire les adaptations, transformations et innovations.

Dans les sociétés pré-contemporaines, les formes d'identification produites par des autorités publiques n'étaient pas toujours les plus importantes ; le contrôle social y jouait aussi un grand rôle, notamment pour identifier les personnes mobiles. Les autorités

romaines, provinciales et municipales, par exemple, n'étant ni capables ni désireuses de les contrôler elles-mêmes, en laissaient en partie le soin aux « institutions médiatrices », collèges, corporations, communautés, réseaux de sociabilité. Les réseaux d'amitié et d'hospitalité privée et publique donnaient lieu notamment à l'échange de lettres de recommandation, l'un des modes d'identification les plus répandus dans toute l'Antiquité, et, sous l'Empire, l'accord était consigné dans des tablettes de bronze, qui, détenues par les deux parties, devaient servir de preuve. Cela permettait à l'hôte de passage d'être hébergé et de recevoir une assistance judiciaire ou même médicale. Des lettres de recommandation ont facilité aussi les déplacements des voyageurs non seulement du « grand tour » de l'époque moderne mais aussi de toutes sortes de catégories de populations mobiles : les étudiants, les marchands-voyageurs dont la correspondance parfois soutenue assurait la pérennité des affaires à distance, ou encore les artistes et artisans dont la circulation est depuis l'antiquité assurée par ces réseaux sociaux. A l'époque moderne, des corps de métier et les maîtres établissaient des lettres de congé aux compagnons qui devaient les présenter lors de leur arrivée dans une autre ville. Des curés de village rédigeaient des certificats de catholicité pour des ruraux cherchant du travail en ville, les chefs de communautés séfarades en fournissaient des attestations pour des membres en voyage. C'est dans cet univers de pratiques sociales d'identification que s'inscrivent les formes étatiques.

C'est sans doute la logique fiscale qui a influencé le plus ces formes de l'identification. Sous la République romaine, seules les populations civiques sont recensées, et si les registres du census ne constituent pas des registres d'état civil, ils peuvent servir de preuve en cas de contestation, avec le risque toujours présent d'une inscription frauduleuse. Sous l'Empire, les recensements sont, dans les provinces, la marque du pouvoir fiscal de Rome: ils donnent lieu à la production de listes, de déclarations écrites, de répression en cas de fuite. Dans l'antiquité tardive, les besoins de l'administration fiscale sont tels que le contrôle de la mobilité sociale et humaine se trouve renforcé, non pas tant pour empêcher les gens de se déplacer, mais pour s'assurer que chacun est identifié et localisé afin de le contraindre à assumer ses devoirs fiscaux. Les recensements, cadastres, etc., des époques médiévale et moderne, s'inscrivent dans cet effort de « quadriller » les populations pour identifier des ressources matérielles. Le souci de contrôle des personnes devient manifeste à l'aube des temps modernes avec les registres de baptême et l'enregistrement des mariages, et continue pour certains groupes de la population (congés établis aux soldats après les guerres ; mise en rubrique des marins en France au XVIIe siècle).

Les contrôles impliquaient la création et l'entretien de vastes réseaux de communication. Un exemple dans la longue durée est la protection contre les « pestes », contagions et épidémies de l'antiquité à l'époque moderne : depuis le bas Moyen âge, on établissait des « bulletins de santé » et « certificats de quarantaine », créa des « bureaux de santé » et installa hors des villes et ports, des lazarets et stations de quarantaine : un « cordon sanitaire » protecteur à usages multiples. Tout cela nécessitait de réunir une grande quantité d'informations, qui devaient permettre d'identifier les personnes, mais aussi de vérifier la validité de leurs assertions et d'authentifier leurs documents.

C'est au moment du passage, comme le franchissement de la porte d'une ville, qu'on peut observer la complexité et l'inscription sociale de l'identification. Franchir les portes de la Rome antique, demander l'accueil au *funduq* des Français à Tunis ou à celui des Turcs à Venise, entrer dans le port de Marseille moderne, le moment de l'entrée a un effet

de loupe qui fait apparaître la variété des mouvements de populations et la diversité des accueils qui leur sont réservés. Selon le temps et le lieu, les frontières peuvent se trouver soit à la porte soit à l'intérieur de la ville. Dans les villes antiques, les portes ont rarement servi à contrôler la population, sauf en période de guerre. Ce n'est que dans l'antiquité tardive que se mettent en place différents contrôles et différentes procédures documentaires visant soit à limiter le séjour de certains groupes (étudiants par exemple) soit à refouler la « mobilité inutile ». Avant cette période, les formes de contrôle urbain consistent en politiques d'expulsion ponctuelles, interdictions de séjour ou de passage, rarement statutaires, le plus souvent liées à une peine judiciaire.

A l'époque moderne, la présentation devant un aubergiste ou logeur de chambre garnie constitue un moyen de contrôle, car les autorités urbaines exigeaient, dans les villes françaises et d'autres pays européens, que l'hôtelier déclare les personnes qu'il logeait. Si les autorités aspiraient à un quadrillage de la ville ou nourrissaient une utopie policière visant l'ordre public et le bonheur. Or elles focalisaient, de manière réaliste, leur volonté de contrôle sur le monde des logeurs, pour s'assurer que ceux-ci observent fidèlement les normes établies par les magistrats urbains. L'application concrète de leurs ordres dépendait cependant de la fiabilité de ces intermédiaires, de leur œil expérimenté, de leur jugement pertinent.

Marqueurs et logiques d'identification

Dans les sociétés de « face-à-face » que furent les sociétés pré-contemporaines, un individu pouvait recourir au témoignage oral (de ses amis, de sa famille) pour prouver qui il était, attester qu'il avait accompli tel acte, ou qu'il avait droit à tel privilège. Mais comment prouvait-il son « identité », c'est-à-dire ses appartenances pertinentes, lorsqu'il se déplaçait loin de son domicile ? Et ce n'était pas nécessairement son identité ethnique, ou civique qu'il pouvait avoir à attester, mais parfois son appartenance religieuse ou encore son statut social : car le migrant n'est pas seulement l'étranger ; ce peut être, à l'intérieur d'un même espace politique, celui qui vient de la cité ou de la ville voisine.

Il importe d'abord de distinguer entre les marqueurs et les preuves, c'est-à-dire entre deux logiques différentes : reconnaissance sociale et identification administrative. Bien évidemment, le contenu des deux catégories varie d'une société à une autre. Par exemple, dans le monde oriental et dans le monde grec archaïques, une simple trace (l'empreinte d'un pas sur la terre) constituait un élément de la personnalité ; elle était, pourrait-on dire, un signe doublement référé, à la personne absente et au lieu où elle était passée, et, en tant que telle, constituait un moyen de la preuve. Dans la Grèce classique, au contraire, ce ne pouvait être qu'un indice, incapable de valeur probatoire.

Sur la longue période, on peut répertorier une multitude de marqueurs qui se cumulaient plutôt qu'ils ne s'excluaient, aucun n'étant considéré comme suffisamment fiable : signes physiques particuliers (cicatrice, tatouage), signature, voire la « main », l'écriture d'un marchand, déclaration orale ou écrite c'est-à-dire auto-identification (simple ou sous serment), insignes de distinction (vêtement, chaussure, anneau), objets figurés (sceaux, symbola, tessères d'hospitalité). A cela il faut ajouter toutes sortes de documents écrits, qui permettent de prouver un privilège lié au statut (déclaration de naissance), de circuler (laisser-passer, attestations de congés militaires, attestations d'immunité etc.) ou de résider quelque part (certificats de résidences, autorisations de déplacements, cartes de

sûreté, registres de police, bulletins de santé...). Par ailleurs, s'il existait des documents permanents (preuve écrite d'affranchissement ou de citoyenneté dans le monde antique par exemple), d'une part ils n'étaient pas obligatoires, d'autre part nombreux étaient les « documents d'états passagers », valables seulement pour l'entrée dans un territoire ou pour la sortie. Ainsi les documents d'identification ne faisaient pas partie d'un système permanent de contrôle ; ils n'étaient qu'un élément dans un faisceau de preuves, même si à certaines périodes, dans l'empire romain tardif par exemple, ou à la fin de l'époque moderne, l'écrit a pris plus de poids, avec une précision plus grande dans la catégorisation (en ce qui concerne le contrôle de la navigation maritime) et l'introduction de formulaires imprimés ou encore la circulation et vérification de renseignements entre les institutions (dans le cas du rachat des captifs par exemple).

Si les modes d'identification et les statuts des hommes étaient multiples, les logiques de l'identification variaient aussi selon les lieux et les temps, en fonction des critères de différenciation propres à chaque espace. Les cités et les villes, de l'antiquité à l'époque moderne, se sont surtout préoccupées de différenciation positive, c'est-à-dire d'identité politique et civique. Les cités grecques ont produit de nombreux documents permettant d'assurer la protection du citoyen hors de la cité ou de l'étranger dans son propre territoire (copies des décrets de proxénie et d'asylie notamment) ; les villes du haut moyen âge ont attaché une plus grande importance à la délimitation de leurs frontières, sans pour autant créer des espaces homogènes ; même chose dans les villes piémontaises de l'époque moderne où les migrants font partie d'une catégorie très hétérogène « les misérables » qui désigne tous ceux qui ont quelque difficulté à s'inscrire de plein titre dans le rang des citoyens, qu'ils soient migrants, marchands, pauvres ou femmes.

L'aporie de l'identification

Les sociétés pré-contemporaines ont toutefois parfaitement perçu la fragilité du processus d'identification, l'écart qu'il pouvait y avoir entre l'apparence et la description, entre la personne et le papier. Depuis *l'Odyssée*, les scènes de reconnaissance ou de travestissement abondent dans la littérature européenne, ou dans ces relations de voyages où le voyageur, de retour après de longues années d'absence, met les autres à l'épreuve d'une identité dissimulée en parlant une autre langue ou en s'approchant vêtu d'une manière qui ne correspond pas à son rang. Quel que soit leur rapport à la fiction, tous ces textes traduisent clairement l'idée que l'identification comporte un risque d'erreur, que les identités sont fluctuantes et falsifiables, tandis que le nom propre lui-même apparaît comme peu sûr. La procédure d'identification ne vise pas tant de déterminer l'« identité » d'une personne que la vérification de l'authenticité du document qu'elle porte sur elle.

Aussi, l'histoire de l'identification est-elle également celle des falsifications. Qu'il s'agisse du témoignage, de l'apparence, de la déclaration, du document, dont la valeur ne se fonde parfois que sur des « chaînes d'écrits », tous les procédés signalent ce qu'on peut appeler « l'aporie de l'identification ». Ni les uns ni les autres ne sont fiables. C'est ce que montre déjà le soliloque de Sosie dans *l'Amphytrion* de Plaute : d'un côté, Mercure, qui a pris l'apparence de Sosie, semble bien être Sosie parce qu'il est « tout à fait semblable à moi » (*similis mei*), — « donc il est moi ! » s'exclame Sosie. D'autre part Sosie se perçoit comme étant lui-même, car il est capable d'énumérer tous ses souvenirs. La mémoire est-elle en définitive la seule garante d'identité ? Ce n'est pas la réponse qu'appelle l'histoire du faux

Martin Guerre au XVI^e siècle : parce qu'il pouvait rappeler à chacun des habitants du village ses souvenirs, Arnaud du Tilh pouvait passer pour le vrai Martin, même si certain détail (la peinture de ses chaussures, dont le cordonnier avait gardé la forme) présentait quelque différence suspecte.

Les procédés d'identification, quelle que soit leur faiblesse, reflètent ainsi les exigences de précision des autorités, et le risque qu'elles prennent, consciemment ou pas, de la falsification ou de l'erreur, comme est révélatrice aussi la façon dont elles y répondent. C'est sans doute en partie pour lutter contre la dissimulation que la physiognomonie antique s'est développée, cherchant derrière l'apparence la vraie nature, ou plutôt dans l'apparence, dans les signes physiques la véritable identité de l'âme, parce que « les signes témoignent » (Polémon I, 19, 22 : *signa [...] testantur*). De même, c'est en travaillant sur le faux que les juristes et les docteurs de la Renaissance sont arrivés à une réflexion sur le soi. L'identification s'avère comme un processus social dynamique où l'on réagit au risque de falsification par des innovations dans les modes de contrôle, auxquels les individus répondent par de nouvelles stratégies de contournement.

Claudia Moatti et Wolfgang Kaiser